

"L'Autorité de la Ruhr - chien de garde des six puissances" dans Süddeutsche Zeitung (9 mars 1950)

Légende: Le 9 mars 1950, le journal allemand Süddeutsche Zeitung rappelle les raisons du mécontentement de la population allemande à l'égard du statut de la Ruhr et décrit le rôle de l'Autorité internationale de la Ruhr (AIR).

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. FRIEDMANN, Werner; GOLDSCHAGG, Edmund; SCHÖNINGH, Dr. Franz Josef; SCHWINGENSTEIN, August ; Herausgeber FRIEDMANN, Werner. 09.03.1950, n° 57; 6. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Die Ruhrbehörde - Wachhund der sechs Mächte", auteur:Hufschmid, Bernd , p. 3.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_autorite_de_la_ruhr_chien_de_garde_des_six_puissances_dans_suddeutsche_zeitung_9_mars_1950-fr-be69afbd-f9a0-4ba1-a586-57e90c5d9b18.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

L'Autorité de la Ruhr – «chien de garde des six puissances»

mais aussi un instrument de coopération européenne / Les travailleurs de la Ruhr se retrouvent sans siège ni voix

Düsseldorf (article de la rédaction)

Le professeur K a e c k e n b e c k a appelé «une expérience internationale» ce que les Américains appellent de leur côté un peu abruptement «Six-Power-Watchdog», ou «chien de garde des six puissances». L'Autorité internationale de la Ruhr installée à Düsseldorf est un sujet sur lequel les opinions peuvent être très divergentes. Elle reste un projet inachevé, auquel on peut croire avec toute la ferveur de l'idéalisme, mais dont on peut aussi bien se moquer avec un scepticisme bienveillant en la considérant comme un instrument inapproprié pour la pacification économique de l'Europe. Il est d'autant plus difficile de se faire une idée claire des fonctions, des compétences et des véritables objectifs de cet organisme qu'il règne dans le moderne bâtiment bas en clinker de l'ancien bureau central des finances de Düsseldorf une atmosphère vraiment solennelle, étouffée, qui n'est pas facile à saisir pour les personnes extérieures.

Un idéaliste et un praticien expérimenté

Si l'Autorité de la Ruhr a malgré tout débuté ses travaux, c'est avant tout grâce à son secrétaire général, le professeur Kaeckenbeck. Cet homme est un idéaliste et un praticien habile du droit international public et du droit économique. Il est une de ces rares personnalités qui, dans la vie, sont capables de s'aider et d'aider les autres sans pour autant perdre de vue leur objectif. Ses expériences les plus enrichissantes, ce professeur belge les a accumulées entre 1922 et 1937, en tant que président du tribunal d'arbitrage dans la région industrielle de la haute Silésie. Ce dont on discutait à l'époque en haute Silésie, à savoir la division de l'industrie lourde sur la base d'accords, agite maintenant aussi les esprits au plus haut niveau dans la région de la Ruhr. Cependant, il ne s'agit plus aujourd'hui de trancher une dispute entre deux parties au sujet d'un bassin houiller, mais d'établir une aune européenne pour des jugements de Salomon, dont dépendra pour une bonne partie le destin futur des États-Unis d'Europe.

De l'avis de son secrétaire général, l'Autorité de la Ruhr et le statut de la Ruhr ne sont qu'un début. Il s'agit tout d'abord de commencer à concrétiser la coopération industrielle quelque part en Europe occidentale. Le premier pas dans ce sens du côté allemand est le renoncement à une partie de la souveraineté économique nationale et, du côté allié, un contrôle mis en œuvre conformément à des points de vue européens supérieurs. Le professeur Kaeckenbeck affirme que le contrôle de la Ruhr ne doit et ne peut être qu'un premier pas sur le chemin d'un contrôle international de toutes les régions industrielles d'Europe occidentale.

En s'asseyant face à cet homme corpulent et un peu flegmatique, mais néanmoins plein de tempérament et de sensibilité, qu'est le secrétaire général belge de l'Autorité de la Ruhr, on est très vite convaincu que l'objectif ici n'est pas d'imposer une législation morte avec des organes exécutifs sévères et incompréhensifs envers les vaincus. La chaleur humaine de ce professeur belge de droit des gens, mais aussi la compréhension bienveillante dont font preuve les principaux délégués des cinq pays participants étrangers envers ce que la situation allemande a d'inhabituel et d'un peu délicat, semblent confirmer que les institutions ne sont que ce que leurs responsables en font.

Les travailleurs de la Ruhr ont été oubliés

Quand on examine le statut de la Ruhr, on se rend vite compte qu'il s'agit tout d'abord d'un droit d'exception sévère pour l'Allemagne vaincue. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France détiennent chacun trois voix, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, chacun une voix. Face à ces douze voix des Alliés, l'Allemagne ne dispose que de trois voix, qui ne sont même pas égales en droit dans tous les cas. Lorsqu'il s'agit de la répartition du charbon, du coke et de l'acier de l'Allemagne de l'Ouest – car on proclame que c'est pour l'instant la tâche principale de l'Autorité internationale de la Ruhr –, l'Allemagne devrait pourtant avoir un mot important et décisif à dire.

Les travailleurs de la Ruhr ont été oubliés dans le statut de la Ruhr. Peut-être que cela changera un jour dans l'Autorité de la Ruhr, car les syndicats de tous les pays concernés ne se sont prononcés que récemment à Düsseldorf pour que, premièrement, on accorde bien sûr aux travailleurs allemands de la Ruhr une voix dans l'organisme de l'Autorité de la Ruhr (ce qui entre-temps est devenu réalité) et que, en outre, les syndicats des autres pays soient aussi représentés dans l'Autorité de la Ruhr. Les syndicats souhaitent désigner à chaque fois le deuxième représentant, c'est-à-dire le suppléant du véritable représentant de chaque pays, comme cela a été le cas en Allemagne avec la désignation du docteur Heinz P o t t h o f f en tant que suppléant et assistant du ministre Blücher. Le premier président de la fédération des syndicats allemands, le docteur honoris causa Hans B ö c k l e r , n'a à aucun moment eu des doutes sur l'infamie que représente le statut de la Ruhr pour l'Allemagne en général et pour les travailleurs allemands en particulier. Si Hans Böckler a été assez clairvoyant pour recommander l'adhésion allemande à l'Autorité de la Ruhr au nom d'une force ouvrière organisée comptant des millions d'adhérents, c'est en raison d'un sentiment de responsabilité devant l'avenir européen.

À long terme, si on accorde de l'importance à la coopération avec le vaincu, on ne peut évidemment pas faire un exemple de la tutelle économique en usant d'une sévérité impitoyable. Les alliés occidentaux et leurs représentants dans l'Autorité de la Ruhr en sont eux aussi conscients. La région de la Ruhr est finalement la plus grande région industrielle européenne. De plus, le statut de la Ruhr s'applique aussi à d'autres parties de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Des grandes villes comme Düsseldorf, Hagen, Krefeld, Solingen et Wuppertal, qui ne peuvent plus être considérées comme faisant partie de la région de la Ruhr proprement dite, sont autant soumises à la surveillance de l'Autorité de la Ruhr que les véritables grandes villes de la Ruhr comme Essen, Dortmund, Gelsenkirchen, Oberhausen et d'autres.

On a dit que ce serait méconnaître les véritables objectifs de cet organisme intraeuropéen que de vouloir en faire l'instrument de luttes concurrentielles nationales. Certes, son organisation est encore loin d'être achevée. Par exemple, on n'est pas encore parvenu à un accord sur le nombre d'Allemands qui doivent figurer parmi la centaine d'employés. Le travail concret de l'Autorité de la Ruhr peut également susciter de nombreuses critiques, d'autant plus que les biens allemands qui doivent être administrés par elle au niveau européen ne sont plus vraiment des marchandises qui font défaut. Néanmoins, le bâtiment relativement discret de l'*Atlantic House* à Düsseldorf, où l'Autorité de la Ruhr a installé son quartier général, a un rang équivalent à celui du nouveau siège de l'ONU à New York. Car, ici comme là, il ne faut plus penser et agir avec un parti pris national.

Bernd Hufschmid